

Appel d'offres pour la mise en place d'un programme de PhD-Track franco-allemand

Date limite de manifestation d'intérêt : 30/06/2017

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2017

L'Université franco-allemande (UFA) soutient la mise en place de programmes franco-allemands caractérisés par un haut degré d'intégration et de structuration de la formation.

Cet appel d'offres a pour objectif la mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en un programme d'une durée totale de cinq ans.

Il s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur mettant actuellement en œuvre un cursus master et/ou un collège doctoral franco-allemand sous l'égide de l'UFA ainsi qu'à ceux n'ayant pas encore de programme soutenu par l'UFA. Les institutions extra-universitaires peuvent également être associées au programme de PhD-Track.

L'appel d'offres est ouvert à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

Une coopération qui propose un master franco-allemand et un PhD-Track franco-allemand dans une même discipline ne pourra percevoir des aides aux frais de fonctionnement que pour le programme de PhD-Track.

Dans le cadre d'une nouvelle demande de soutien, les porteurs de projets qui le souhaitent pourront recourir à un soutien financier au travers de l'instrument de soutien des « Rencontres préparatoires » pour préparer le nouveau cursus à mettre en place (appel d'offres correspondant disponible sous le lien suivant :

http://www.dfh-ufa.org/fr/hilfe/appels-doffres/recherche/).

Conditions de soutien

Le programme devra répondre aux conditions suivantes :

1. Nature des porteurs de projet :

Les porteurs de projet allemands doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée, ex. les « Graduiertenkollegs » de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), les Instituts Max-Planck, des participants impliqués dans des programmes de formation doctorale mis en œuvre par le DAAD ou la DFG, les centres de recherche de la Helmholtz Gemeinschaft, les instituts de recherche de la Fraunhofer Gesellschaft, les instituts de recherche de la Leibniz-Gemeinschaft, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, universitaires ou non, proposant un programme doctoral structuré, (ex. : les programmes doctoraux établis par les Länder, programmes doctoraux universitaires).

Les porteurs de projet français doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,

- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s).

2. Recrutement des participants au programme :

Pourront être recrutés en première année du programme les étudiants qui satisfont aux critères respectifs d'admission au cursus de master (en règle générale, au moins 180 ECTS et/ou un premier diplôme universitaire).

Il est également possible d'intégrer le programme par admission parallèle, celle-ci pouvant avoir lieu soit entre la première et la seconde année de master, soit avant l'entrée en phase de doctorat.

3. Modalités de la formation :

Les formations devront répondre aux critères de qualité suivants :

- caractère innovant du programme de coopération et de formation,
- collaboration, coordination et mobilité des équipes d'enseignement et de recherche, qualité et plus-value de leur coopération scientifique,
- concept de formation structuré autour du noyau franco-allemand et axé sur la complémentarité entre les cultures universitaires, disciplinaires et scientifiques propres à chaque système national ainsi qu'entre les méthodes de travail, d'enseignement et de recherche spécifiques à chaque pays,
- modules pour l'acquisition de compétences méthodologiques, interdisciplinaires et interculturelles et l'acquisition de compétences linguistiques générales et spécifiques dans les langues partenaires français et allemand,
- déroulement, mobilité et durée du programme :
 - le déroulement de la formation devra être équilibré entre les deux établissements partenaires.
 - la mobilité devra être significative et d'une durée minimum de trois semestres répartis de manière équilibrée pendant les cinq années du programme. Le soutien à la mobilité attribué par l'UFA sera d'une durée minimum de deux semestres pendant la phase de master et de maximum 18 mois pendant la phase de doctorat,
 - o la durée de financement du programme est de cinq ans.
- à l'issue des deux premières années du programme organisées selon un règlement commun des études et du contrôle des connaissances : obtention de deux diplômes universitaires de niveau équivalent, habilités au niveau national et reconnus ou d'un diplôme conjoint sans allongement de la durée des études fixée à l'échelle nationale ainsi que délivrance d'un supplément au diplôme mentionnant explicitement les composantes binationales des études effectuées,
- possibilité d'effectuer le doctorat dans le cadre d'une cotutelle de thèse,
- caractère intégré du programme qui sera effectué autant que possible au sein d'un groupe commun franco-allemand et offrira des enseignements communs à l'ensemble des participants, en particulier dans un objectif de préparation à la recherche pendant les deux premières années,
- concept et structure d'encadrement de bonne qualité,
- modules préparant l'entrée sur le marché du travail des participants au programme,

- versement de droits d'inscription dans un seul des établissements partenaires,
- sélection sous la responsabilité des porteurs de projet des étudiants les mieux qualifiés, eu égard au caractère d'excellence du programme de PhD-Track.

4. Niveaux de sortie du programme :

- Il n'y a pas de garantie d'admission en doctorat à l'issue des deux premières années du programme.
- L'étudiant qui, après obtention du master, interrompra le programme à l'issue des deux premières années ne sera pas pénalisé par le remboursement de l'aide à la mobilité que l'UFA lui aura versée pendant son séjour dans le pays partenaire (application de la réglementation en vigueur pour les cursus intégrés).

Il Modalités du soutien :

Le soutien financier de l'UFA comprend :

1. des aides aux frais de fonctionnement déterminées selon les règles de financement en cours de validité et dont le montant maximum s'élève actuellement à 15 000 € par an et par coopération. Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses spécifiques au programme (enseignements spécifiques, interculturels, linguistiques, encadrement, frais de déplacement des enseignants-chercheurs…)

Les coopérations ont la possibilité d'augmenter cette subvention de fonctionnement par le biais du cofinancement. L'UFA attribue 1 000 € supplémentaires au titre des aides aux frais de fonctionnement pour chaque aide à la mobilité complète (séjour de deux semestres dans le pays partenaire ou le pays tiers) financée par l'établissement et 500 € pour toute aide à la mobilité partielle (séjour d'un semestre dans le pays partenaire ou le pays tiers) financée par l'établissement.

Le montant maximum des aides aux frais de fonctionnement accordées est de 20 000 €.

- 2. des aides à la mobilité
 - a. pendant les deux premières années du programme : leur montant s'élève actuellement à 270 € par mois et pour une durée maximale de 10 mois par étudiant en phase de mobilité et par année universitaire,
 - b. pendant les trois dernières années du programme : montant de 600 € par mois par doctorant en phase de mobilité et pour une durée maximale de 18 mois.

Le montant des aides à la mobilité se conforme aux règles de financement actuellement en vigueur.

3. des indemnités d'expatriation pouvant aller jusqu'à 1300 € par mois pour deux doctorants maximum et pour un séjour d'une durée maximale de 18 mois. Ce soutien est attribué aux programmes ayant été évalués comme particulièrement innovants et structurés.

Caractère cumulable du soutien de l'UFA:

- pendant les deux premières années du programme: l'aide à la mobilité de l'UFA est en principe cumulable avec d'autres aides ou bourses. Il n'y a aucune restriction du côté de l'UFA. Le caractère cumulable doit néanmoins être vérifié auprès de l'organisme octroyant cette autre aide ou bourse. Une bourse Erasmus est par exemple cumulable avec l'aide à la mobilité de l'UFA.
- pendant les trois dernières années du programme : le soutien de l'UFA est cumulable avec ceux attribués par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), le Deutsche Akademische Austauschdienst (DAAD) et avec les aides financières attribuées aux doctorants par le

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) via les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.

III Dépôt de la demande de soutien

Le dépôt de la demande de soutien doit être précédé de l'envoi par courriel d'ici le **30 juin 2017** d'une manifestation d'intérêt à l'UFA, qui contiendra les informations suivantes :

- coordonnées du partenaire allemand
- coordonnées du partenaire français
- intitulé du programme
- discipline
- Le programme est-il rattaché à un cursus master ou un collège doctoral existant ou s'agit-il d'un nouveau programme ?

La manifestation d'intérêt permet notamment à l'UFA de chercher des experts indépendants spécialisés dans la discipline concernée, en vue de l'évaluation de la demande de soutien.

La manifestation d'intérêt figure sur le site internet de l'UFA : https://www.dfh-ufa.org/fr/recherche/programmes-de-phd-track-franco-allemands/

La demande de soutien est à adresser à l'UFA et devra répondre aux critères formels suivants :

- les établissements devront déposer une demande conjointe,
- le formulaire de demande de soutien devra être dûment complété,
- la demande de soutien doit être adressée à l'UFA
 - pour le partenaire français : sous couvert des directeurs des écoles doctorales, après validation du Président d'université,
 - o pour le partenaire allemand : après validation par la direction de l'établissement.

Le formulaire de demande de soutien devra être transmis à l'UFA par voie postale et par voie électronique (mot-clé « programme de PhD-Track ») aux adresses suivantes :

Madame la Présidente de l'Université franco-allemande Villa Europa, Kohlweg 7 D-66123 Saarbrücken

e-mail: huppert@dfh-ufa.org

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2017

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA. Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Carole Reimeringer +49(0)681 938 12-162 reimeringer@dfh-ufa.org